

DEC162799INS2I

**Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°152328INS2I du 10 novembre 2015 portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des aspects fondamentaux et application à la biologie », ainsi que de la supervision et du conseil pour les questions relevant de la thématique « bio-informatique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane VIALETTE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) – UMR8049 – Marne-la-Vallée.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, M. Stéphane VIALETTE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

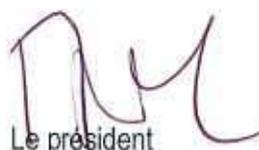
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**

  
Le président  
Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90